

Bulletin local d'information syndicale

Sommaire :

p.2 : Encadrement et effectif des classes

p.3 : 1er degré : Base-élève et évaluations

p.4 : Précarité dans les écoles

p.5 : Livret personnel de compétences

p.6-7 : ECLAIR

p.8 : Réforme du lycée

p.9-10 : Irresponsables et coupables

p.11-12 : Élections

EDITO

Alors que les études sérieuses démontrent le rôle crucial que jouent les effectifs dans les classes en matière de réussite scolaire et de réduction des inégalités sociales et que l'OCDE elle-même pointe du doigt l'insuffisance française en matière de taux d'encadrement, le gouvernement continue à battre des records de suppressions de postes et l'académie de Nancy-Metz est la première de France à en faire les frais (cf. page 2).

Collègues et parents d'élèves, bien conscients de la gravité de la situation se sont mobilisés et se mobilisent encore dans plusieurs écoles et établissements des 4 départements lorrains : occupations d'écoles, manifestations locales, boycott et blocages de conseils d'administration, pétitions. Pendant plus de 10 jours, les enseignants du lycée Prouvé de Nancy ont même paralysé leur établissement en l'occupant jour et nuit et en bloquant l'entrée. Il appartenait alors aux organisations syndicales de prendre leurs responsabilités en appelant clairement à la construction d'un front de résistance solide, en mobilisant ceux qui ne l'étaient pas encore et en œuvrant à la convergence de ceux qui l'étaient. Au lieu de cela, à l'échelle nationale comme localement, nous avons assisté à la triste rengaine des promenades mensuelles, souvent le samedi, qui exaspère les militants les plus motivés et satisfait une administration qui peut se contenter de jouer la montre. Non contents d'avoir seulement laissé capoter la lutte contre la réforme des retraites, il fallait encore que dans l'éducation nationale on abandonne collègues, parents et élèves à leur triste sort, et cela sous des prétextes divers : les collègues seraient épuisés par la dernière lutte pour les retraites, l'urgence serait à l'interpellation des élus, ce serait en 2012 que les choses se joueraient... (p. 9-10)

En réalité, pour les syndicats, la prochaine échéance se situe en octobre 2011. Avec une réforme de la représentativité syndicale dont le principal objectif est de conforter les grandes organisations cogestionnaires et d'éliminer, en les privant de moyens, les syndicats de lutte comme SUD Éducation (p. 11-12), ils n'ont que les prochaines élections professionnelles en tête. Un résultat important leur permettrait de conforter leur image de syndicats « responsables » qui, dans les salons feutrés du ministère, savent cautionner quant il faut les contre-réformes gouvernementales. Pour SUD Éducation, la priorité est sur le terrain, auprès des collègues et dans leurs luttes. Et c'est pour avoir les moyens de continuer à défendre cette idée d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale que nous nous plierons à cet exercice que l'on nous impose. La fédération des syndicats SUD Éducation déposera des listes dans tous les corps. SUD Éducation Lorraine fera de même partout où nous parviendrons à monter des listes. Pour soutenir cette vision d'un syndicalisme qui défend une autre école dans une autre société, refuse toute compromission à la régression sociale, et exprime scrupuleusement, par son fonctionnement non bureaucratique, les revendications des personnels, ou simplement pour soutenir la diversité dans le paysage syndical, nous appelons tous les collègues à voter en octobre prochain pour SUD Éducation, notamment aux comités techniques académique et ministériel, dans lesquels l'obtention d'un siège au moins conditionne notre possibilité de fonctionner et d'exister.

Pendant ce temps, la politique mi-libérale mi-caporale du ministère se poursuit : évaluation qui vire au fichage dans le primaire (p. 3) et le collège (p. 5), réforme d'un lycée (p. 8) où les suppressions de postes s'improvisent mais s'appliquent, glissement sécuritaire de l'éducation prioritaire (p. 6-7), poursuite de la précarisation des personnels (p. 4).

Encadrement et effectifs des classes :

Les études contre la politique à l'œuvre.

Comme si tout était fait pour démontrer que la politique éducative du gouvernement va à l'encontre des besoins des élèves, **on ne compte plus les études qui démontent les arguments ministériels.**

Quoi qu'on pense de ce rapport, en décembre dernier, PISA montrait un classement de la France en recul depuis dix ans, pour tomber en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, cette étude montrait que **l'école française corrige très mal voire pas du tout les inégalités** de naissance, là où d'autres pays parviennent à faire en sorte que le milieu socio-économique dont sont issus les élèves influe moins sur leur réussite.

En février dernier, un autre rapport montrait que la **France arrivait bonne dernière** des pays de l'OCDE **en taux d'encadrement des élèves**. Seulement 6 enseignants y encadrent 100 élèves ou étudiants, là où la Grèce, le Portugal ou la Suède en comptent plus de 9. Cherchez le lien avec les résultats de l'étude précédente... Et encore, cette étude comparative prend comme référence 2007, année où débutait à peine la valse aux suppressions de postes (plus de 11 000 en 2008, 13 000 en 2009, 16 000 en 2010, et 16 000 encore pour la rentrée prochaine malgré une augmentation du nombre d'élèves).

Devant ce paradoxe, le ministère ressort l'argument imparable brandit à chaque rentrée : « On peut faire mieux avec moins de moyens, les effectifs n'ont pas d'influence sur les résultats scolaires ». Sûr de l'axiome, Luc Châtel demandait il y a un an aux recteurs et inspecteurs d'académies de contribuer à l'augmentation du nombre d'élèves par classe dans le primaire, calculant que l'augmentation d'un élève par classe permettrait une économie de près de 10 000 classes.

Et là, patatras... en mars dernier, c'est au tour du laboratoire des sciences de l'éducation de Grenoble II de montrer que « le constat est faux ». Son directeur,



Pascal Bressoux, affirme qu'il y a aujourd'hui consensus sur cette question : « **les études les plus fiables montrent qu'il y a bien un effet : si on baisse les effectifs des classes, on augmente les acquis des élèves** ». Le chercheur fait valoir que, moins nombreux, les élèves s'impliquent plus dans les tâches scolaires, qu'ils sont « d'avantage visibles socialement » et que l'enseignant peut ainsi mieux appréhender leurs difficultés.

En réalité, une des rares études ayant véritablement mesuré scientifiquement l'impact de la taille des classes sur les résultats des élèves est le

programme américain STAR où les chercheurs ont suivi en double aveugle pendant 13 années 11 600 élèves durant les 4 premières années de leur scolarité. En Grande-Bretagne, un travail similaire a été menée par Peter Blatchford. Ces deux études établissent trois conclusions cruciales :

- ✓ toutes choses égales par ailleurs la réduction des effectifs scolaires dans les premières années d'enseignement est bel et bien un facteur de réussite scolaire,
- ✓ les effets d'une réduction initiale de la taille des classes sont durables et semblent même augmenter au fil des années d'étude,
- ✓ la réduction de la taille des classes permet de réduire considérablement les écarts entre enfants d'origine sociale différente.

Au final, si ces études montrent ce qui pour un enseignant relève de l'évidence, le paradoxe reste qu'il nous faut y faire appel tant la machine à propagande gouvernementale parvient à nous assommer. SUD Education revendique dans l'immédiat, l'arrêt des suppressions de postes, le rétablissement des postes supprimés et une réduction du nombre d'élèves par classe.

Notre cause est juste, et c'est par la mobilisation des collègues et des parents sur le terrain, la grève et les actions que nous obtiendrons satisfaction.

Premier degré

**Base Élèves :
Ne lâchons pas
l'affaire !**

Le fichier Base Élèves qui recueille nominativement les renseignements sur tous les élèves dès leur entrée à l'école maternelle, a été imposé en octobre 2008, sans bilan, ni débat, ni concertation, après quatre ans d'expérimentation.

Présenté aux directeurs d'école comme une aide informatique à la gestion des effectifs, le fichier alimente en fait la Base Nationale des Identifiants Élèves (BNIE) où chaque enfant est répertorié par un numéro pour une durée de 35 ans. Les directeurs qui s'opposent à apporter à Base Élèves les informations qui pourraient être utilisées contre la liberté des élèves et de leurs parents, sont sanctionnés (retrait de salaire ou de leur fonction).

Le Conseil d'État, saisi il y a plus d'un an, vient de rendre son verdict : les parents voient leur droit d'opposition rétabli (plusieurs milliers de familles ont d'ailleurs entamé une procédure) et la BNIE doit réduire sa durée de conservation des données mais l'administration n'en a toujours pas informé les concernés.

Pourtant les risques d'interconnexion subsistent et les recommandations du Comité International des Droits de l'Enfant de l'ONU sont sans équivoque à ce sujet : le fichier pourrait bien être utilisé à d'autres fins telles la détection de la délinquance et des enfants d'étrangers en situation irrégulière.

Le Ministère de l'Éducation Nationale reconnaît d'ailleurs que Base élèves peut servir à identifier des enfants recherchés. Il projette aussi d'y ajouter le « livret personnel de compétences » comportant les résultats aux évaluations pour mieux suivre les parcours individuels.

Bizarrement, l'été dernier, le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Paris a classé sans suite 2103 plaintes de parents, tout en adressant un simple « rappel à la loi » à la Directrice des Affaires Juridiques du Ministère de l'Éducation Nationale.

Sud Éducation Lorraine s'insurge contre tout fichage des enfants et s'associe aux luttes du Collectif National pour le Retrait de Base Élèves.

Évaluations CE1 CM2 : Refusons collectivement la mascarade !

Les différents problèmes dénoncés par la communauté éducative l'an dernier concernant les évaluations nationales CM2 et CE1 subsistent :

- elles ne servent toujours pas au diagnostic des difficultés des élèves,
- elles ne constituent pas un outil professionnel au service de la réduction des difficultés scolaires,
- elles servent à légitimer les dispositifs d'aide individualisée (stage de remise à niveau, aide personnalisée) largement contestés dans la profession,
- elles contribuent à la standardisation pédagogique de nos pratiques de classe. A chaque nouvelle réforme, notre liberté pédagogique est un peu plus restreinte,
- l'annonce d'un troisième codage pour « absence de réponse », introduit cette année, ne change rien au fond du problème,
- le versement de la prime de 400 euros divise les personnels et instaure une individualisation des salaires qui va à l'encontre de l'augmentation générale des salaires que nous défendons.

Dans son rapport de juillet dernier, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale annonçait l'étape faisant suite à la mise en place des évaluations : « demander aux écoles des objectifs chiffrés d'amélioration des résultats » de ces évaluations. Ce pilotage par l'évaluation fait peser une menace lourde sur le système éducatif, en instaurant un outil de mesure des résultats qui va permettre une concurrence entre les écoles, et à terme, avec la disparition de la carte scolaire, la transformation de l'école en un vaste marché.

SUD Éducation continuera à appeler les équipes enseignantes à s'organiser collectivement pour refuser les évaluations CM2 et CE1 par tous les moyens...

STOP à la précarité dans les écoles : défendons les EVS !

Dans les écoles de notre Académie, 780 EVS sont désormais recrutés en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Les recrutements se font à partir d'une enveloppe en constante diminution, alors que le nombre d'élèves en situation de handicap ne cesse de croître... A la rentrée, suite à une circulaire préfectorale, les contrats signés ne le seront que pour 10 mois maximum (conditions de renouvellement des contrats sur le blog des EVS-AVS de Meurthe-et-Moselle – cf. ci-dessous).

Les EVS sont pour la majorité, embauchés sur deux missions principales :

- Aide à la direction dans les écoles maternelles et élémentaires
- Aide à la scolarisation individuelle ou collective des élèves porteurs de handicap.

Comme nous l'avait fait pressentir l'Inspecteur d'Académie de Meurthe-et-Moselle lors d'une audience consacrées aux EVS/AVS au mois de décembre, l'administration a éprouvé cette année beaucoup de difficultés pour assurer l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Pour pallier sa volonté de ne pas ouvrir de postes supplémentaires d'AVS-i, elle a retiré à un certain nombre de directeurs l'aide administrative dont ils bénéficiaient, en transférant des EVS au suivi d'élèves en situation de handicap. Un nombre important de collègues ont alors été laissés dans des situations de souffrance inacceptable.

Cette situation implique qu'à la fin de l'année scolaire beaucoup d'EVS se retrouveront au chômage. Leurs compétences, durement acquises, seront perdues. A noter que le CUI est censé permettre aux personnels d'avoir une formation, ce qui est très peu respecté... Par ailleurs, les élèves vont être contraints de s'habituer à un(e) nouvel(le) EVS. Ces nouveaux recrutés vont combler les vides laissés par les fins de contrats au lieu d'être affectés auprès d'élèves qui attendent souvent depuis de nombreux mois.

Depuis le début de l'année scolaire, des collectifs se sont créés en Meurthe-et-Moselle et dans les Vosges avec l'appui de Sud Éducation, de la FSU et de la CGT. Ces collectifs se retrouvent régulièrement aux côtés d'un certain nombre d'EVS et d'AVS pour lutter collectivement contre la situation alarmante de ces collègues !

SUD Éducation Lorraine dénonce les mesures prises comme un véritable scandale. Elles ne répondent nullement aux attentes des milliers d'élèves en situation de handicap dans les écoles de notre académie, ni aux conditions de travail dans lesquelles se trouvent ces personnels recrutés en contrats dits « aidés ». Pour nous, la seule solution consiste à mettre fin à la précarité de ces personnels et à créer de véritables postes statutaires adaptés aux besoins.

Aucune des revendications avancées lors des rencontres avec les inspecteurs d'académie du 54 (le 15 décembre 2010) et du 88 (le 21 février dernier) n'a été satisfaite, aucune solution n'a été proposée pour les EVS en charge des aides à la direction comme pour les EVS accompagnant les élèves en situations de handicap.

SUD Éducation Lorraine revendique dans l'immédiat :

- le renouvellement des contrats pour qu'il n'y ait aucun licenciement,
- un passage à temps complet pour les personnels qui le souhaitent : les collègues ont besoin d'un vrai salaire !
- L'arrêt de cette situation arbitraire et une harmonisation des salaires sur ceux des titulaires, ainsi que des droits effectifs en matière de formation, de représentation, de mobilité choisie...
- Des réels moyens d'insertion et de qualification pour les emplois aidés.

Nous exigeons dans l'avenir l'ouverture de négociations pour obtenir la titularisation des agents contractuels sur les corps de fonctionnaires existants (en vie scolaire, en informatique, en administratif) et sur de nouveaux corps de titulaires à définir et à créer (« éducateur, accompagnant scolaire »)

EVS, AVS, ne restez pas isolés ! Informez-vous et rejoignez les collectifs EVS-AVS dans le 54 et le 88



Blog des EVS-AVS de Meurthe-et-Moselle :

<http://avs-evs-54.over-blog.com> - actionevs@gmail.com

Livret personnel de compétences : véritable casier scolaire.

Sous prétexte de « suivi personnel des élèves » le ministère demande aux enseignants, à travers le LPC, de valider 98 items conçus en tant que « connaissances, aptitudes et attitudes appropriées à une situation donnée ».

On reconnaît ici les **concepts-clés du management néolibéral** (savoir, savoir-faire, savoir-être), permettant depuis les années 80 aux DRH des entreprises de gérer à flux tendu les ressources humaines avec la plus grande parcimonie : Ce n'est plus une qualification précise, appuyée sur un diplôme qu'ils recherchent, mais des compétences diverses qui les autorisent, suivant les besoins de l'entreprise, à confier aux salariés les tâches les plus diverses sous la menace permanente du licenciement.

Le lien entre les deux n'est pas un pur produit de nos fantasmes de gauchistes paranoïaques. L'instauration du LPC est la forme choisie par le gouvernement pour mettre en œuvre le programme éducatif de la très libérale OCDE à la demande de la toute aussi libérale Union européenne. D'ailleurs, la mise en place du LPC fait la joie d'un patronat qui rêve de la suppression des grilles de qualification des conventions collectives.

Et le gouvernement a tout prévu : les éléments du livret de compétences pourront être intégrés au « Passeport orientation et formation » instauré par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie. Tous deux ont d'ailleurs le même contenu. **Un employeur pourra donc tout savoir sur ceux qu'il souhaite embaucher et pourra ainsi sélectionner en connaissance de cause ses salariés, comme il achète un produit ou une machine.**

En outre, le fait que le LPC soit subrepticement devenu une application numérique depuis janvier 2010 le rend exportable pour n'importe quel service, police comprise. On voit d'ailleurs mal comment des enseignants sont en mesure de renseigner à propos de leurs élèves des champs comme « adopte des comportements favorables à sa santé », « à sa sécurité » ou encore de se prononcer sur leur « sensibilité ». Après que les compétences aient été retirées de Base-élève suite à la mobilisation de parents et enseignants, les voilà qui reviennent par la fenêtre.

La mise en place du LPC est donc inadmissible, parce qu'elle poursuit des fins économiques et policières qui sont étrangères à notre conception de l'enseignement. Pour nous, **l'école doit être vecteur de construction individuelle et d'émancipation sociale, non l'antichambre des entreprises et des commissariats.**

Par ailleurs, comme toutes les innovations pédagogiques de ces dernières années, le LPC s'ajoute inutilement aux dispositifs préexistants qui restent le support de l'information aux parents (note et annotation des copies, bulletins trimestriels et livrets scolaires...). Il constitue donc encore une fois une **surcharge de travail supplémentaire** et superflue pour les enseignants, et qui ne relève pas des charges correspondant à la part fixe ou à la part modulable de l'ISOE. Les enseignants ne sauraient donc être obligés d'y participer.

Pour toutes ces raisons, SUD Éducation appelle les collègues à débattre et à refuser le livret personnel de compétences et les conséquences qu'il implique, à laisser aux chefs d'établissements la responsabilité de valider ou non l'acquisition du socle commun à partir des bulletins, conseils de classe et résultats au brevet. SUD Éducation Lorraine soutiendra ouvertement toutes les équipes et les collègues qui, collectivement, auront décidé de boycotter ce nouvel outil de fichage.



Collège

Des RAR aux ECLAIR, l'orage gronde.

Lancées en 1981, les ZEP (Zones d'Education prioritaire) ont été remplacées en 2006 par les RAR (Réseau Ambition Réussite et les RRS (Réseau de Réussite scolaire). Soit des écoles et collèges publics qui concentrent difficultés scolaires et sociales et qui bénéficient de davantage de moyens : classes à effectifs réduits, présence de « professeurs-référents » et d'assistants d'éducation.

A la rentrée 2010, Luc Chatel, a mis en place une expérimentation dans 105 collèges et lycées présentant le plus de difficultés en matière de climat scolaire et de violence : le réseau CLAIR (Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite). Aucun établissement lorrain n'a participé au cours de cette année scolaire à cette expérimentation.

En octobre, le ministre de l'Education nationale, en visite dans un établissement CLAIR au Havre, avait demandé du temps pour évaluer le dispositif. Missionné dès décembre 2010 pour évaluer le système, le recteur Nique a fait vite pour présenter ses conclusions, évidemment favorables, et immédiatement approuvées par le Ministère de l'Education nationale. Entre temps, deux rapports (Inspection générale et DGESCO) dressent un bilan « encourageant » des RAR en termes de réduction des écarts avec les autres établissements. Pas d'urgence, donc à précipiter la



réforme du dispositif.

Or, pour la rentrée de septembre 2011, les décisions semblent avoir été déjà prises : **le système CLAIR, rebaptisé ECLAIR (Ecole, Collège, Lycée, pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) se substitue au RAR et concernera 249 collèges et les 1 725 écoles de leur secteur.**

L'ouverture aux écoles primaires est une réponse tardive aux critiques formulées par de nombreux acteurs de l'Education : la réussite scolaire doit être soutenue dès l'école primaire et pas uniquement dans le second degré. Mais l'inclusion annoncée n'est absolument pas pensée : les écoles situées dans le secteur d'un collège ECLAIR seront entraînées malgré elles dans le dispositif.

Pourquoi le ministère tient-il tant à tirer un trait sur les RAR qui commençaient à trouver leurs marques, pour généraliser un dispositif dont les résultats ne sont pas vraiment mesurés et l'imposer, sans concertation, dans l'hostilité ? **Les enjeux ne sont pas pédagogiques, mais bien idéologiques, car tout l'intérêt des ECLAIR est de transformer ces établissements en laboratoires de dérégulation en matière de programmes nationaux, de gestion des personnels et d'autonomie des chefs d'établissement.**

Les grandes lignes du système :

-  **La réduction des moyens consacrés à l'éducation prioritaire** : par exemple, dans l'académie de Versailles, sur les 38 collèges actuellement classés en RAR ou en RRS, seuls 5 resteraient en ECLAIR. Et le maintien des moyens complémentaires liés au dispositif dépendra de l'acceptation de la transformation : un chantage inacceptable.
-  **Le glissement vers le sécuritaire** : le dispositif ECLAIR a été imaginé durant les Etats généraux de la Sécurité à l'École (au cours desquels ont été également institués des policiers ou gendarmes-référents qui sévissent dans certains établissements depuis septembre 2010). Il s'agit de transformer une politique centrée sur la réussite scolaire en une politique centrée sur l'amélioration du « climat » de l'établissement. Les deux peuvent être complémentaires, mais l'une ne doit pas exclure l'autre. Ici, les enseignants-référents aux missions pédagogiques sont transformés en préfets des études, petits chefs intermédiaires aux contours flous, chargés de missions « éducatives » que pourraient assurer les CPE et assistants d'éducation s'ils étaient assez nombreux dans nos établissements.

⚠ **La focalisation pédagogique sur le socle commun de connaissances** : dans les établissements ECLAIR, on renonce aux éléments hors-socle. L'école pour les pauvres va naître, les destins scolaires figés dès le plus jeune âge se profilent. Assouplissement de la carte scolaire, internats d'excellence, seules les familles peu informées ou n'ayant pas les moyens de faire autrement maintiendront leurs enfants à l'école du ghetto.

⚠ **La caporalisation des personnels dans le second degré** : dans les établissements ECLAIR, les postes d'enseignants et d'administratifs sont des postes spécifiques (« à profil »). Pour présenter sa candidature, fini le concours ou l'inscription sur SIAM : il faudra adresser au chef d'établissement et à l'IA du département d'implantation un dossier, comprenant une fiche de candidature, une lettre de motivation et un CV. « Pour tout renseignement concernant les profils de poste, s'adresser aux chefs d'établissements concernés. » peut-on lire sur le site du ministère. Des chefs d'établissements transformés en chasseurs de têtes aux pouvoirs exorbitants qui feront signer un engagement quinquennal dans le poste et une lettre de mission. L'évaluation de l'engagement de chacun et les résultats de l'établissement permettront le versement de primes au mérite et des évolutions de carrière différenciées qui ne renforceront en rien la cohésion des équipes, si importante, en particulier dans ce type d'établissement.

Ici ou là, des conseils d'administration ont refusé, comme c'est leur droit, d'intégrer le dispositif ECLAIR car il déroge aux programmes et horaires nationaux. D'autres, qui n'ont pas été consultés, ont exigé la tenue de CA extraordinaires. Il semble que, pour l'instant, **l'administration ne tienne aucun compte de ces votes, bafouant ainsi la réglementation en vigueur et la démocratie.**

En Lorraine, à la rentrée de septembre 2011, ECLAIR concernera les collèges :

Robert Schuman à BEHREN-LES-FORBACH,

Claude Le Lorrain à NANCY,

Pierre Adt à FORBACH,

Jean Moulin à UCKANGE,

Hauts de Blémont à METZ,

Jules Ferry à WOIPPY.

Difficile, évidemment, pour les collègues concernés, isolés, de se mobiliser et de mobiliser autour d'eux sur une thématique qui ne concerne qu'un petit nombre d'établissements. **Une fois de plus, le ministère divise pour mieux régner. Or, la mise en œuvre d'une vraie politique de lutte contre l'échec scolaire est de la responsabilité de tous, en lien avec une politique de la ville permettant une plus grande mixité scolaire et sociale.**



Réforme du lycée : Arrêtons le massacre !

Après les lycées professionnels, les lycées généraux technologiques sont touchés de plein fouet par les 4800 suppressions de postes prévues pour 2011 dans le second degré. C'est en totale contradiction avec les déclarations de Sarkozy de 2009 qui promettait avec Châtel une réforme à moyen constant. Rien d'étonnant pour SUD Éducation car cette réforme a toujours eu pour objectif premier de contribuer au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Parmi les nouveaux « leviers de suppressions d'emplois », recommandés par le ministère aux recteurs, on trouve d'abord la **nouvelle classe de 1ère**. La mise en place d'un vaste tronc commun permet d'augmenter le nombre d'élèves par classe et de supprimer des divisions et des postes. La

montée de l'accompagnement personnalisé en 1ère, la mise en place des heures globalisées ponctionnées sur les enseignements s'accompagnent comme nous l'avons prévu de la **mise en concurrence entre matières**.

Dans la **voie technologique**, la refonte totale des séries STI et STL est l'occasion d'un **véritable jeu de massacre** : on passe d'une vingtaine de spécialités à seulement deux bacs, tout en imposant la polyvalence voire une reconversion forcée aux collègues dont la discipline disparaît, comme la physique appliquée. Partout, corollaire des suppressions de postes, le pourcentage des heures supplémentaires augmente entre 10 et 15 % suivant les académies alors qu'on réduit le nombre de postes aux concours sans assurer le réemploi des personnels précaires.

Jusqu'alors le lycée offrait massivement un enseignement varié et riche, quelques dédoublements nationaux, une aide certes bien trop limitée en seconde, une voie technologique qui permettait la réussite d'une partie des élèves. Tout cela disparaît ou se trouve terriblement menacé par cette réforme qui dessine un « **nouveau lycée** » **encore plus inégalitaire que l'ancien**. En effet, rien dans la réforme ne permet de remédier aux lacunes des élèves, l'autonomie des lycées se traduit déjà par un écart croissant entre les choix de centre ville et de banlieue populaire, la concurrence est promue à la place du travail en équipe. Mais, au-delà, c'est aussi la qualité de la formation des élèves qui est touchée, comme en témoignent les contenus revisités de façon idéologique en SES et en Histoire.

A terme, on peut légitimement se demander si la prochaine étape n'est pas la suppression des bacs technologiques au profit du bac pro et la remise en cause du bac comme moyen d'accès au supérieur, les facultés autonomes depuis la loi LRU sélectionnant « librement » leurs étudiants.

Nous avons largement prévu ces reculs. Dès 2009, contrairement à la plupart des syndicats (1), nous avons refusé de signer les « points de convergences » sur le lycée avec le Ministère. En 2010, nous avons voté contre la réforme du lycée au Conseil supérieur de l'Éducation et nous avons été rejoints par d'autres organisations (2). Nous avons été signataires d'une pétition intersyndicale nationale contre la montée de la réforme en 1ère et exigeons le retrait de cette réforme. Nous revendiquons des mesures immédiates et à long terme pour aller vers un autre lycée.

(1) Signés par le SNES-Fsu, le SE-Unsa, le SGEN-CFDT, le SNALC.

(2) Le SGEN CFDT et l'UNSA ont par contre voté pour la réforme et la plupart des programmes de la voie générale.



A lire sur notre site internet :

« 4 pages » spécial lycée

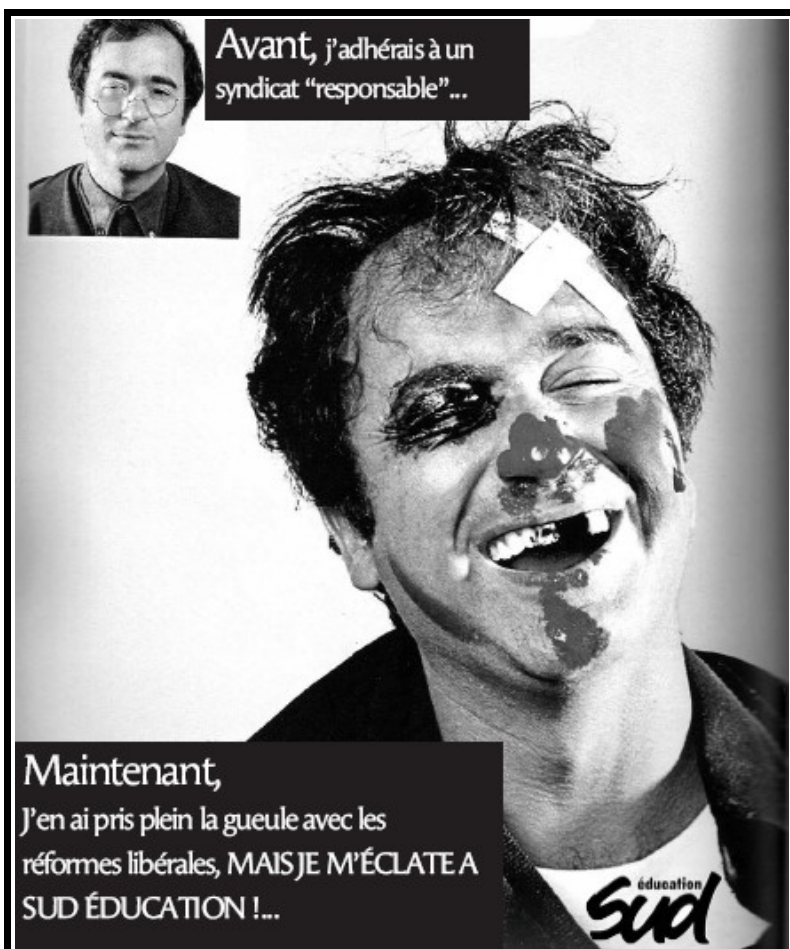
<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article668>

Irresponsables ET coupables

En cette année 2010-2011 nous avons encore assisté à une formidable démonstration d'irresponsabilité syndicale. Retour sur une année de luttes déçues.

Au plus fort de la **mobilisation contre la réforme des retraites**, quand les cheminots étaient en grève reconductible, que les raffineries étaient bloquées, que de nombreuses AG en France avaient voté et plusieurs intersyndicales locales s'étaient prononcées pour la grève reconductible, que l'opinion publique soutenait à plus de 70% la mobilisation, en Lorraine il a été impossible pour Solidaires d'arracher le moindre engagement courageux de l'intersyndicale. En Meurthe-et-Moselle, nos propositions d'appel à des AG interprofessionnelles se sont opposées au refus catégorique de la CGT et de la CFDT et au silence assourdissant de FO et de la FSU. Des initiatives du collectif nancéen ont été volontairement torpillées. Un contrôle total a été exercé par la CGT sur celui d'Épinal jusqu'à ce qu'il périclite. Dans l'éducation nationale, seul le SNUipp 54 nous a finalement accompagnés dans notre appel à la grève reconductible. Le pire est ensuite venu de l'intersyndicale nationale. Au plus fort d'une telle mobilisation, à la suite des vacances de la Toussaint, il était nécessaire de mettre les bouchées doubles et de fixer rapidement une journée de grève pour que la mobilisation prenne médiatiquement le dessus sur le discours officiel qui voulait laisser croire que, la loi ayant été votée et promulguée, nous avions perdu. Au contraire, à la suite de la journée d'action du samedi 6 novembre, l'intersyndicale a fixé la journée suivante au 23. On ne pouvait mieux s'y prendre pour décourager les salariés les plus déterminés (cf. notre bilan de la lutte contre la réforme des retraites : <http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article638>).

Dans l'éducation nationale également le manque de combativité des organisations syndicales est tout simplement ahurissant. Alors que cette rentrée scolaire voit un nombre de suppressions de postes record pour la deuxième année consécutive, que notre académie est la première touchée de France avec 841 suppressions de postes, que les RASED continuent à être démantelés, que des collègues voient leurs effectifs augmenter sans création de nouvelles classes, que les lycées professionnels voient leurs sections supprimées, que dans les lycées généraux on assiste à la mise en place d'une réforme dans l'improvisation la plus totale, que la voie technologique est en passe d'être sabordée, que certains établissements comptent jusqu'à 20 équivalents temps plein supprimés pour la rentrée prochaine, nous assistons à un véritable concours d'hypocrisie. Le SGEN et l'UNSA font mine de ne pas voir que les suppressions de postes qu'ils dénoncent ont pour principale cause les réformes dont elles ont pourtant cautionné la mise en place. A part dans les Vosges, la FSU s'est contentée de décliner localement les journées d'actions nationales. Comme lors du conflit contre la réforme des retraites, en campant sur une position dogmatique et de principe, FO se refuse à participer à la moindre discussion ou action commune. A SUD Éducation



Lorraine, avec les moyens qui sont les nôtres, dès l'annonce des propositions de DHG, nous avons mis toute notre énergie dans la mobilisation des collègues, fait en intersyndicale des propositions d'actions, appelé à ce que chacun prenne ses responsabilités à la hauteur de la gravité de la situation.

Sur la question de la mise en place de la **réforme de la voie technologique** également, SUD Éducation Lorraine a contacté localement, mais aussi nationalement via notre fédération, les autres organisations syndicales pour que l'on s'adresse dans l'unité à l'administration, qu'on lui demande de préciser le cadre de la formation des enseignants et la menace d'appeler au boycott si le cadre légal n'était pas respecté. Nationalement : silence radio, notre fédération a entrepris cette démarche seule. Localement, un premier courrier intersyndical a été envoyé, mais devant le mutisme du rectorat, impossible d'obtenir des autres organisations la mise en œuvre d'une action plus courageuse.

Début avril, au lendemain des élections cantonales et de l'annonce des suppressions de postes dans le premier degré, la fédération SUD Éducation a invité les autres organisations à une interfédérale pour construire une mobilisation unitaire. Seules la CNT et la CGT éducation ont donné une réponse positive. Le 11 avril dernier, lors de la réunion du collectif des 24 dont l'objectif était de faire le bilan du 19 mars, dernière journée nationale d'action, et d'en envisager la suite, CGT et SUD Éducation sont intervenus en faveur d'un appel à la construction d'un rapport de force à la hauteur de la situation, c'est-à-dire par la grève et la convergence des établissements, enseignants et parents mobilisés. A cela, les directions des organisations majoritaires, FSU, UNSA et SGEN, ont été sur la même ligne pour répondre de la manière la plus hypocrite, inconséquente et irresponsable qui soit : « il sera difficile de donner une visibilité d'ici septembre », « la perspective de l'élection présidentielle pèse », « il faut plutôt interpeller les candidats en vue des élections de 2012 », « interpeller également les élus ». Pour le SGEN, il n'y aurait pas de demande de la part des collègues pour une action nationale, « tout le monde a le mouvement d'automne dans les pattes et 2012 dans la tête » (sic).

Au final, dans l'éducation nationale, le front syndical se sera résumé cette année à l'organisation d'une poignée de journées nationales d'action, parfois le samedi, des interpellations d'élus et des actions symboliques. Quand l'ampleur de la mise à mal de l'école publique atteint ce niveau, que, en conséquence, des établissements prennent l'initiative de se mobiliser hors de tout appel syndical

jusqu'à être bloqués pendant plusieurs jours, que les parents soutiennent voire participent à ces actions, adopter une telle position attentiste et contribuer à focaliser l'opinion sur les élections de 2012 rend les

bureaux nationaux de ces organisations non seulement irresponsables, mais

également coupables. Coupables de contribuer au saccage de la rentrée prochaine, mais également

déjà de la suivante puisque c'est la majorité actuelle qui préparera également la rentrée

scolaire 2012. Dans tous les cas, nous savons

que dans le contexte économique européen et mondial où se succèdent plans d'austérité et réduction des dépenses publiques, en l'absence d'une autre répartition des richesses qui ne saurait être imposée que par un **véritable rapport de force venant de la**

rue et auquel les organisations syndicales doivent appeler, aucun parti en mesure d'être élu ne pourra

(et ne voudra) revenir sur les dégâts

- FAUCON - d'ampleur qui ont été infligés à l'école publique.



Élections, piège à con ?

Votez SUD Éducation !

Dans le cadre de la « rénovation du dialogue social dans la fonction publique », les modalités des élections et des moyens alloués aux organisations (des volumes de décharges et d'autorisations spéciales d'absences, entre autres) changent drastiquement notamment au sein de l'éducation nationale.

AVANT, 2 élections avaient lieu tous les 3 ans, le même jour, en décembre : pour chaque corps, une élection en commission administrative paritaire (CAP) nationale et une élection en CAP locale. La représentativité des organisations et les moyens que le ministère leur allouait dépendaient certes de ces élections mais aussi de celles de l'ensemble de la fonction publique. SUD éducation-Solidaires était représentatif et disposait de moyens pour fonctionner.

CETTE ANNÉE, 4 élections auront lieu en octobre 2011 par voie électronique : les élections en CAP ne changent pas. Mais viennent se greffer 2 autres élections en comités techniques (CT) : une élection au comité technique ministériel (CTM) et une élection en CT local.

Et alors ?

1/ Les élections en CT se déroulent tous corps confondus, titulaires ou précaires. Des élections inédites et qui empêchent de se projeter;

2/ La représentativité des organisations et les moyens alloués seront dépendants d'une seule élection : l'élection en CTM qui comportera 15 élu-es. **Sans élu-e, pas de moyen.**

Que se passera-t-il si SUD éducation n'a pas d'élue en CTM ?

Sans rentrer dans les détails, **ces nouvelles procédures ont pour objet de faire taire les organisations modestes mais très remuantes...comme la nôtre.** SUD éducation est même à l'origine d'une campagne « Qui veut la peau des libertés syndicales ? » qui entend dénoncer cet état de fait. (<http://www.sudeducation.org/Defendonsles-libertes-syndicales.html>)



Dès maintenant,
crions tou-te-s ensemble :

«
éducation
Sud

dans la lutte
et dans les urnes ! »

En effet, pour nous, nous présenter aux élections et avoir des élu-es est un moyen de poursuivre les luttes de terrain tous azimuts et de défendre les personnels face à l'administration. Autant vous dire que cette dernière préfère le ronron des instances sans SUD éducation. Elle compte alors tenter de nous casser les reins en nous enlevant des moyens qui sont pourtant des garants du droit syndical et des libertés syndicales. Et cela afin d'entraver les luttes de terrain dans lesquelles SUD éducation est un aiguillon.

Bien entendu, nous ne nous laisserons pas faire et comptons sur nous tou-te-s pour mettre au point les listes (avant la fin du mois de juin) et faire voter SUD éducation.

Vote électronique :

Comment discréditer les élections professionnelles.

Les **prochaines élections professionnelles** dans l'Éducation nationale auront lieu en octobre 2011. Ces élections détermineront la survie même de certains syndicats. **Le ministère veut imposer le vote électronique pour ce scrutin.** Entre le 31 mars et le 5 avril, une partie des personnels de l'Éducation nationale a été invitée à tester ce vote électronique : ces élections tests ont eu lieu dans 5 académies : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Guyane, Caen, Versailles. Les personnels de l'administration centrale ont, eux aussi, participé à ce test.

Si ce mode de scrutin fait appel à des moyens modernes il constitue un véritable recul d'un point de vue démocratique, notamment parce que **le contrôle des opérations électorales ne se fait plus par les électeurs** et qu'il n'y a aucune garantie du secret du vote, laissant le champ libre à d'éventuelles manipulations.

Pour ces raisons SUD Éducation avait appelé les personnels à boycotter ce test afin de faire comprendre au ministère que **nous refusons de confier notre vote à une machine** dont on ne sait absolument rien et dont personne ne peut vérifier le fonctionnement, ni les modalités exactes de dépouillement des votes.

Nous avons pris connaissance des résultats de ce test et c'est un véritable fiasco en terme de **taux de participation** : 14,64% de votants

pour l'académie de Caen, 11,56% pour Clermont-Ferrand, 9,33 pour Bordeaux, 6,93% pour la Guyane, 6,11% pour Versailles. Ces chiffres inquiétants de non-participation laissent présager le pire quant aux prochaines élections d'octobre 2011. De plus, les solutions techniques proposées par les différents rectorats n'ont pas du tout

fonctionné : absence de "kiosques" pour voter dans de nombreux établissements, manque d'information des collègues concernés. Dans certaines académies (comme en Guyane) les électeurs ont reçu leur matériel de vote 48h après le début du scrutin !

Au-delà des nombreux problèmes techniques rencontrés pendant ce test et de la complexité de la procédure qui décourage les électeurs les plus motivés, il apparaît clairement que les personnels ne veulent

pas voter par un moyen électronique.

Pour SUD Education, il est évident que l'expérimentation doit s'arrêter là. Dès lors, soit le **ministère** prend acte de ce revers et revient au vote papier, soit il **choisit délibérément de jeter le discrédit sur ces élections professionnelles en sachant d'avance que le taux de participation sera extrêmement faible alors qu'il n'a jamais été inférieur à 60% lors des scrutins précédents.**

